

**PACTE MONDIAL  
COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2008**

J'ai le plaisir de vous renouveler par la présente l'engagement de Cegelec Nord & Est à adopter, soutenir et appliquer les 10 principes du Pacte Mondial.

Cegelec Nord & Est a souhaité s'inscrire dans cette démarche progressiste qui correspond à ses valeurs : solidarité, esprit d'équipe, responsabilité. C'est également parce que nous croyons que la maîtrise des techniques et l'innovation constituent une part de la réponse aux défis environnementaux qui se posent à nous, que nous sommes partie prenante du Pacte Mondial.

Inscrit depuis 2006 au Pacte Mondial, Cegelec Nord & Est a réalisé dans un premier temps un état des lieux des pratiques existantes dans les différentes agences et qui correspondent aux principes du Pacte Mondial. Ces pratiques seront mises en ligne sur les sites du Pacte Mondial courant 2008.

Par la suite, Cegelec Nord & Est poursuivra ses efforts pour toujours mieux répondre aux dix principes du Pacte Mondial en travaillant sur des pistes d'actions à déployer pour améliorer en permanence la prise en compte du développement durable dans nos activités et traduire cet engagement de façon opérationnelle.

Enfin Cegelec Nord & Est continuera d'informer ses partenaires : clients, prestataires et fournisseurs de sa démarche en les invitant à rejoindre ce mouvement qui donne sens à l'action des agents économiques.

En tant que Président-Directeur Général, j'ai à cœur de faire vivre cette démarche Pacte Mondial au quotidien et cette Communication sur le Progrès en est une illustration. Cette entreprise lancée par l'ONU constitue un projet ambitieux et je suis donc fier que Cegelec Nord & Est puisse y participer pleinement par la qualité et le professionnalisme de ses équipes.

Thierry DEHAYE  
Président-Directeur Général



## PACTE MONDIAL

### COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2008

#### Droits de l'Homme

**Principe 1 :** les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence.

**Principe 2 :** ...et à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Cegelec Nord & Est s'interdit le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire, de manière directe ou par l'intermédiaire de sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations.

La charte éthique qu'applique Cegelec Nord & Est rappelle dans son **article 1** que toutes les activités de l'entreprise doivent être exercées dans le cadre de l'application stricte des dispositions légales et réglementaires et doivent également respecter les principes élémentaires d'éthique.

Quatre Agences de Cegelec Nord & Est sont certifiées « MASE / UIC », référentiel HSE qui prend en compte entre autres, la prévention, ... et l'intégrité physique des salariés de l'entreprise, des intérimaires et des sous-traitants. (Ces 4 agences sont : Haute Normandie, Nord Picardie Industrie, Franche Comté Alsace sud et Lorraine Alsace Nord.)

Depuis plusieurs années, des sociétés collectent les déchets de cartouches d'impression dans nos agences et centres de travaux. Progressivement depuis 2008, nous nous adressons à des associations pour la collecte de ces déchets ; ces associations reversent les bénéfices réalisés à des œuvres caritatives.

*Depuis deux ans par des campagnes d'affichage, nous sollicitons nos collaborateurs à réduire les impressions papier.*

*Quantité de déchets :*

Année	Type de déchets	Quantité	Poids
2007	Cartouches d'impression laser et jet d'encre, bidons toner photocopieur et ruban	1350 cartouches	735 kg
2008	Cartouches d'impression laser et jet d'encre, bidons toner photocopieur et ruban	980 cartouches	600 kg

## PACTE MONDIAL

### COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2008

#### Normes du travail

**Principe 3 :** Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Cegelec Nord & Est assure à ses représentants syndicaux l'ensemble des droits prévus par la législation française et s'attache à faire vivre la négociation collective dans l'entreprise.

L'entreprise met à disposition en agence des locaux et des moyens à l'association AREC (*Anciens Retraités Cegelec*) des anciens salariés de la société.

**Principe 6 :** ...l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession;

La charte éthique qu'applique Cegelec Nord & Est rappelle dans son **article 2** : « **Recrutement et confidentialité des données** »

Qu'en matière de recrutement et d'offres d'emploi, l'entreprise n'exercera aucune discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, l'infirmité et l'orientation sexuelle.

De plus, le règlement intérieur de Cegelec Nord & Est rappelle dans son **article 14** : « **sanction du Harcèlement** » **les dispositions pour prévenir et sanctionner le Harcèlement moral** (§ 14.1 et le Harcèlement sexuel §14.2).

Pour l'égalité des chances, les programmes de formation de Cegelec Nord & Est sont destinés à l'ensemble de ses salariés. De plus, Cegelec Group Université délivre des formations en management, projet et service supports à tous niveaux de la hiérarchie.

Détail des heures de formation par catégorie socio-professionnelle :

Année	catégorie	Effectif	Heure de formation
<b>2007</b>	Cadre	278	3 363 heures
	ETAM *	749	7 911 heures
	Ouvrier	979	10 786 heures
<b>2008</b>	Cadre	291	4 742 heures
	ETAM *	764	11 191 heures
	Ouvrier	948	12 891 heures

\*ETAM (Employé – Technicien – Agent de Maîtrise)

## PACTE MONDIAL COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2008

### Environnement

**Principe 7 :** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Cegelec Nord & Est s'efforce d'appliquer le principe de précaution lorsque ses impacts sont susceptibles d'avoir des conséquences potentiellement néfastes pour la santé et l'environnement.

Des réunions de sensibilisations accompagnées de consignes (procédures) sont organisées afin que le personnel intervenant maîtrise parfaitement les risques de façon à conseiller les clients et de mettre en oeuvre les procédés nécessaires à la prévention et à l'élimination de ces risques. (quelques exemples : amiante , légionellose, grippe aviaire, ...).

L'accueil, systématique sur site avant travaux, donne l'occasion aux responsables de rappeler certaines de ces consignes et de remettre au personnel le fascicule HSE (**H**ygène-**S**écurité-**E**nvironnement) de l'entreprise.

**Principe 8 :** ... à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

L'adhésion en 2006 de Cegelec Nord & Est au développement durable du Pacte Mondial s'est concrétisée par la volonté de mettre en oeuvre une politique environnementale applicable à l'ensemble de ses activités pour l'ensemble des prestations réalisées sous sa responsabilité.

Cegelec Nord & Est s'est également engagé en 2006 dans le cadre de sa politique d'achats vers une pratique plus responsable en matière d'environnement chaque fois que cela s'avère possible. C'est ainsi que certaines commandes sont dématérialisées (passées par le biais d'un système informatique) et ne nécessitent aucune impression papier.

En 2007 deux plates-formes logistiques de Cegelec Nord & Est ont été agréées par Recylum en tant que centre de collecte pour les déchets de lampes et de tubes fluorescents de nos activités (5 nouveaux centres l'ont été en 2008 dont trois dans le dernier semestre.)

Déchets collectés (lampes et tubes) :

année	déchets	poids
2007	Tubes fluorescent	<b>2376 kg</b>
	Lampes	<b>380 kg</b>
2008	Tubes fluorescent	<b>3738 kg</b>
	Lampes	<b>626 kg</b>

## PACTE MONDIAL

### COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2008

#### Environnement (suite)

**Principe 9 :** ... à favoriser la mise au point et la diffusion de technologie respectueuse de l'environnement

**Efficacité Energétique :**

Cegelec Nord & Est a obtenu le label Efficacité énergétique du SERCE (syndicat des entreprises de génie électrique) pour l'ensemble de ses agences. **10 ingénieurs** ont suivi en 2008 un stage de formation auprès de Formapelec.

En Agence les axes de travail sont :

- Proposer aux clients un service d'optimisation des consommations de leurs installations et les conseiller lors de nouveaux projets.
- Proposer des solutions techniques permettant d'accroître la part du renouvelable.

**Accès et utilisation des documents QSE (Qualité –Sécurité – Environnement) :**

Depuis plusieurs années les documents QSE de Cegelec Nord & Est sont accessibles sur une base informatique par le personnel de bureau.

Depuis deux ans, Cegelec a entrepris d'équiper l'ensemble de ses chantiers de moyens informatiques ( **255 PC chantiers**) cette initiative a permis entre autres de supprimer les classeurs QSE sur site et ainsi d'éviter l'impression de milliers de pages lors des mises à jour.

#### Lutte contre la corruption

**Principe 10 :** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

La charte éthique qu'applique Cegelec Nord & Est stipule dans ses **articles :**

**Article 3 : Relations avec les tiers**

Les relations avec les autorités locales et l'administration, les clients et les prestataires de service doivent être exemptes de toute pratique frauduleuse, en particulier de corruption ou d'action anti-concurrentielle.

**Article 5 : Corruption**

Le personnel du Groupe acceptera seulement une gratification, des cadeaux, des invitations ou des prestations de la part de tiers s'ils sont de faible valeur symbolique, et s'ils respectent les lois et réglementations locales. En tout cas, cette pratique ne peut pas modifier le comportement professionnel de la personne travaillant pour le Groupe.